

l'histoire d'Angleterre, ont été exemptés du service militaire, et qui, en Grande-Bretagne, n'ont jamais été privés, et ne sont pas actuellement privés de leurs droits de citoyens.

Elle enlève le droit de vote aux hommes que nous avons invités à s'établir dans ce pays, auxquels nous avions promis tous les droits et tous les privilèges du citoyen, qui se fiaient à nos promesses, et qui, sous nos lois, sont des sujets britanniques et des citoyens canadiens. Elle les humilie et les traite avec mépris sous prétexte qu'ils sont nés dans les pays ennemis, en Allemagne et en Autriche, qu'ils pourraient ainsi entretenir une préférence pour leur mère-patrie et se tourner contre leur pays d'adoption. Cette idée est fautive en théorie et rien ne sera plus facile que de le démontrer; il me suffira de faire observer qu'elle est fautive également de fait. Il n'y a eu aucun courant d'émigration venant d'Allemagne, en ces vingt dernières années, et quant à l'Autriche, la presque totalité des émigrants qui sont venus de ce pays, les neuf dixièmes peut-être, ne venaient pas de l'Autriche elle-même, mais des provinces slaves tenues de force par l'Autriche, et dont les sympathies sont tout aussi vives et tout aussi profondes contre l'Autriche qu'elles le sont pour les Alliés.

Elle accorde le droit de vote à certaines femmes et le refuse à d'autres. Toutes ces femmes pourront voter qui ont le privilège de compter de pro les parents parmi les soldats. Elle refuse le droit de vote à toutes celles qui n'ont pas ce privilège, quoiqu'elles aient embrassé cette cause avec le même cœur que les autres et qu'elles se soient dépensées sans compter pour elles. D'ailleurs, dans cinq provinces du Canada, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie Britannique, les femmes ont été admises au droit de vote. Aux termes de la loi fédérale, que nul sophisme ne peut dénaturer, ces femmes qui sont électeurs dans leur province, le sont également pour le parlement fédéral. Or, la loi votée à la dernière session, les dépouille de ce droit.

Cette loi est vicieuse dans son principe; elle l'est également dans ses dispositions. Il existe dans la plupart des provinces canadiennes, un système régulier pour la préparation des listes d'électeurs. Aucune plainte contre ce système ne s'est fait entendre en ces vingt dernières années. Mais ce système est également nuis de côté et les listes doivent être préparées par une armée de soi-disant énumérateurs qui doivent faire leur travail en toute hâte, dont les pouvoirs sont arbitraires, dont les décisions ne peuvent être vérifiées à temps, et toutes les portes sont ouvertes aux erreurs, à la confusion et à la fraude.

Les membres libéraux du gouvernement réorganisé ont donné leur assentiment à cette loi néfaste ainsi qu'à cette loi du Canadien Nord, et à beaucoup d'autres mesures contre lesquelles ils avaient vivement protesté, et auxquelles leur présence dans le gouvernement n'enlève rien de leur caractère dangereux et injustifiable.

Cette législation répugne à tous les sentiments de la justice et du droit. Elle a pour but et pour effet de décourager et d'étouffer la libre expression de la volonté du peuple et de faire du gouvernement parlementaire une moquerie.

C'est en somme une mesure impudente, ayant pour but d'étouffer la voix du peuple en éliminant systématiquement les candidats libéraux.

C'est mon devoir d'en appeler à tous les amis de la liberté politique dans tous les districts, de les prier de s'organiser immédiatement pour déjouer cette conspiration. Que les masses s'unissent et choisissent leurs propres porte-drapeaux.

Les classes ouvrières.

Si je suis appelé à former un gouvernement, je compte y faire entrer les représentants du commerce, du travail et de l'agriculture, des hommes dont le seul but, en traitant les affaires du pays, sera de consacrer toutes les ressources, toute la richesse et toute l'énergie du pays à la poursuite de la guerre. Nous ne pouvons y arriver qu'au moyen d'une entente loyale entre tous les différents éléments et les intérêts du pays. J'espère avoir dans ce gouvernement un représentant des masses du peuple qui se fera un devoir de les défendre contre les classes privilégiées organisées, qui ont jusqu'ici exercé un contrôle beaucoup trop grand sur le gouvernement de ce pays. Je désire que la masse du peuple ait, dans cette élection, l'occasion de s'exprimer aux polls librement et sans entraves, afin que leur opinion puisse prévaloir dans le nouveau Parlement, et je compte que tous les districts se choisiront des candidats représentant cette plate-forme, pour que le peuple puisse voter pour eux.

Voici les considérations que je soumets à l'appréciation et au jugement de mes concitoyens, de toutes les croyances et de toutes les origines. J'ai jugé qu'il était de mon devoir, plus peut-être aujourd'hui que jamais dans le cours de ma longue vie publique, de parler franchement et sans équivoque sur les problèmes qui se dressent devant nous. Il ne s'agit pas d'obtenir ou de conserver le pouvoir; ce n'est là, en tout temps, qu'une considération secondaire. Le but suprême de cette élection est d'aider dans la lutte gigantesque où nous sommes engagés, de maintenir l'unité de la nation, d'éviter les dissensions et les discordes, qui tenues en échec pendant tant d'années, reparaissent malheureusement aujourd'hui, dangereuses et menaçantes, d'aborder résolument la situation économique en vue d'éviter et de réduire les privations et les souffrances qui ne devraient pas exister dans un pays aussi richement doté par la nature que le nôtre. J'accepterai le verdict de ces élections, quel qu'il soit, sans me laisser éblouir par la victoire, ni abattre par la défaite.